

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

Membres présents : B. BARDET, L. CARON, J.P. CORDENOD, J.M. CURNILLON, F. CHABERT, P. FAUVET, J. GAUGE, M. HARNAL, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, C. PUVILLAND, M. PUDDU, G. RAMAKERS, JL REVEL, P. ROBIN, E. STUTZ, K. SUTTER, M. WIEL

Absents :

Excusés : D. GOUDARD, O. JOLY, P. PARE, F. BOUDOURESQUE, M. CANTIN

Convocation et affichage : 16 novembre 2017

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu est approuvé, 4 abstentions pour absence.

Fixation des attributions de compensation CA3B

Madame le maire expose : le conseil de communauté d'agglomération a approuvé le rapport de la CLECT et la fixation des attributions de compensation lors de sa séance du 30 octobre. Chaque commune intéressée doit maintenant délibérer dans les mêmes termes sur les montants libres des attributions. Les attributions de compensation pour les communes de l'ex-CCTER sont présentées comme suit :

	a	b	c
	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2016	MONTANTS COMPENSATOIRES POUR SUPPRESSION DE SCEN 2017	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2017
VAL-REVERMONT	218 23,00 €	85 55,00 €	266 78,00 €
MEILLONNAS	- 19 95,00 €	- 2 32,00 €	- 2 37,00 €
POUILLAT	- 4 17,00 €	- 1 79,00 €	- 2 38,00 €
NIVIGNE SUR SURAN	72 09,00 €	14 84,00 €	86 93,00 €
SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	7 60,00 €	2 26,00 €	1 86,00 €
SIMANDRE SURAN	82 43,00 €	24 24,00 €	62 67,00 €
DROM	- 5 96,00 €	- 3 05,00 €	- 2 91,00 €
GRAND-CORENT	- 5 51,00 €	- 3 06,00 €	- 2 45,00 €
CORVEISSIAT	39 49,00 €	20 86,00 €	59 735,00 €
COURMANGOUX	- 1 054,00 €	- 9 203,00 €	- 8 51,00 €
TOTAL	333 71,00 €	90 000,00 €	523 71,00 €

L'attribution de compensation 2017 prend en compte la compensation pour suppression de la dotation de solidarité. A noter également que les frais de fonctionnement de la crèche multi-accueil et de la salle de sports de St Etienne du Bois ne seront plus à la charge des communes utilisatrices. La communauté d'agglomération prend également à sa charge le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal FIXE librement l'attribution de compensation de la commune en tant que commune dite « intéressée », au montant de 266 978 €

Déménagement mairie

Comme annoncé précédemment, Madame le maire propose que les services de la mairie soient transférés à la « maison Rémond ». Le déménagement est prévu les 21 et 22 décembre 2017. La mairie sera fermée au public pendant le déménagement. Les services administratifs étant installés à l'étage, un « algeco » a été installé devant le bâtiment afin d'accueillir les personnes qui ne pourraient pas utiliser l'escalier.

L'accord du procureur du Tribunal de Grande Instance va être sollicité pour le déplacement des registres d'Etat Civil et l'affectation de la salle de réunion de l'ancienne « école de filles » à la célébration des mariages pendant la durée des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de déménager la mairie dans la maison Rémond et d'affecter temporairement la salle de réunion de l'ancienne école de filles en salle des mariages
- Autorise Madame le maire à signer les documents relatifs à cette affectation.

Programme de travaux mairie de Treffort

Conformément à ce qui avait été annoncé lors du dernier conseil, les architectes ont de nouveau été rencontrés. A l'issue de cette réunion, l'estimation des travaux a été acceptée par la commission pour un montant en phase avant-projet à 1 525 000 € (au lieu des 1 889 000 € annoncés précédemment), qui se décline ainsi :

- Pour les aménagements extérieurs, le montant APS est désormais de 135 000 € au lieu de 198 000 €.
- Pour l'extension : 395 000 € au lieu de 522 000 €
- pour la rénovation du bâtiment existant : 995 000 € au lieu de 1 169 000 €.

La réduction des montants s'explique notamment par :

- une meilleure utilisation des locaux existants, permettant de diminuer la surface créée pour la salle polyvalente, qui reste néanmoins de 140 m²
- une rénovation limitée dans les sous-sols
- la suppression du traitement du parking nord
- la diminution de la surface traitée en béton désactivé au niveau du parvis ouest,
- la diminution du parement en pierre sur l'extension
- le maintien des ouvertures existantes en rez de chaussée ouest,
- la modification des revêtements de surfaces (moins de parquets),
- la non-réalisation du cheminement entre la rue du champ de foire et le parking nord, ...

Le conseil donne son accord sur ce nouveau chiffrage

Madame le maire propose ensuite au conseil de se positionner sur le mode de chauffage qui pourrait être retenu. Une liste des avantages et inconvénients entre la pompe à chaleur et la chaudière bois est présentée :

	Points positifs	Points négatifs
Pompe à chaleur	<p>Coût d'investissement limité : 80 000 €</p> <p>Réversibilité possible (climatisation) dans les locaux souhaités</p> <p>Facilité d'entretien</p> <p>Rendement énergétique élevé</p> <p>Coût global intéressant du moins pendant les 15 prochaines années, et selon le scénario proposé</p>	<p>Evolution du prix de l'électricité non connue et non maîtrisée</p> <p>Impact sur les émissions de CO2 (3,40 tonnes/an)</p> <p>Si ce mode de chauffage ne convient, pas possible de revenir à la chaufferie bois (installation de radiateurs...)</p> <p>Durée de vie de 15 ans</p>
Chaufferie bois	<p>En cohérence avec l'image de la commune qui possède déjà une chaufferie bois et une plate-forme de bois déchiqueté</p> <p>Valorisation et maîtrise de la ressource bois locale (en cohérence avec la restructuration forestière en cours)</p> <p>La commune maîtrise les coûts de production, donc de fonctionnement</p> <p>Impact insignifiant en terme d'émission de CO2 (gestion forêt)</p> <p>Possibilité de changer de mode de chauffage par la suite (PAC)</p> <p>A 20 ans, le scénario bois avec des aides financières permet la rentabilité de ce système de chauffage par rapport à la PAC.</p>	<p>Coût d'investissement (+ 100 000 €), mais réduit par les subventions possibles</p> <p>Lourdeur pour l'équipe technique (ravitaillement du silo, interventions suite aux pannes, ...)</p> <p>Nécessité de prévoir une climatisation indépendante pour les bureaux et la salle polyvalente</p> <p>La durée de vie de 20 ans.</p>

Après délibération et vote à main levée, le conseil municipal opte pour une chaufferie bois (15 voix pour chaufferie bois, 5 voix pour pompe à chaleur, 1 abstention).

Madame le maire explique aussi que des financements doivent être trouvés pour diminuer le reste à charge pour la commune. Le conseil mandate le maire pour solliciter toutes les aides financières qui pourraient être obtenues. Une demande de financement dans le cadre de la DETR 2018 et au niveau de la Région (centre Bourg) sera déposée. Le Département a déjà été sollicité dans le cadre des conférences territoriales.

Mme le maire envisage d'organiser une réunion publique courant janvier afin d'expliquer à la population le projet de cette rénovation et son impact sur les finances communales.

Voie douce : demande de subvention

Madame le maire informe le conseil que le projet de voie douce a été retenu par les services de la CA3B pour être financé dans le cadre du contrat ambition région. Le plan de financement se présente comme suit :

Montant prévisionnel des dépenses : 225 595 €

Montant des subventions attendues :

- DETR accordée : 30 000 €
- Conseil Département accordé : 25 818 €
- Contrat Ambition Région sollicité : 100 000 €

Soit un reste à charge prévisionnel de : 69 777 €

Certains conseillers réitèrent leur désapprobation quant à la réalisation de la 2^{ème} portion menant au gymnase. Ils estiment qu'il y a une disproportion entre la dépense et l'utilité de la voie douce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (4 abstentions) accepte le plan de financement tel que proposé et autorise Mme le maire à solliciter l'aide financière de 100 000 € dans le cadre du Contrat Ambition Région.

Atlas biodiversité communal

Un contact a été pris avec la Frapna à propos de l'élaboration d'un atlas de la biodiversité communal (ABC). L'intérêt de cette démarche est d'obtenir un état des lieux de la faune et la flore de notre secteur pour mieux les préserver.

Il est particulièrement intéressant de réaliser ce travail en parallèle avec la révision du PLU, afin d'y intégrer les éléments importants.

C'est une démarche sur 2 à 3 ans, qui doit impliquer les personnes ressources du territoire et les habitants, pour un coût de 15 à 35 000 €. Il est possible d'obtenir des subventions.

Certains conseillers ne comprennent pas l'utilité de cette démarche et estiment que les ressources locales pourraient être mieux exploitées sans générer un tel coût.

Il est décidé de surseoir à ce sujet qui devra faire l'objet d'une présentation plus détaillée par la Frapna.

Projet SEMCODA Cuisiat.

Les acquisitions nécessaires au projet ont été faites par la commune pour un montant de 470 000 €. Lors du conseil du 12 mai 2016, le conseil avait autorisé Mme le Maire à poursuivre l'étude du projet avec la SEMCODA.

Il est proposé au conseil de valider le montage financier :

- Remboursement par la SEMCODA du prix des acquisitions augmenté des frais de notaire par
 - la signature d'un bail emphytéotique sur les lots de copropriété afférents aux 9 logements en location d'une durée de 52 ans pour un montant de 677 550 €.
 - et d'un compromis de vente pour les lots de copropriété afférents aux 10 logements en accession et aux locaux commerciaux pour un montant de 10 000 €
- Après travaux, les locaux commerciaux finis (surface d'environ 150 m² cloisonnés, peints, carrelés avec faux plafonds, sanitaires, donc prêts à être utilisés) seront revendus à la commune au prix de 1 200 € HT le m². Afin de pérenniser la future activité commerciale, Mme le maire explique que la commune doit garder la maîtrise

du foncier. Il y a certes un risque financier si le commerce ne fonctionne pas, mais le budget « développement commercial » est suffisamment excédentaire pour pouvoir effectuer une telle opération.

-La commune s'engage à souscrire à l'augmentation de capital de SEMCODA à hauteur de 200 000 €, elle recevra en contrepartie des actions. Certains conseillers n'apprécient pas cette opération, ne comprennent pas pourquoi la SEMCODA transite par la commune pour augmenter le capital.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (1 abstention) accepte ce montage financier et autorise Mme le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Tour des commissions

Aménagement : la commission se déplacera à Pressiat le 25 novembre pour faire un état des lieux. Les devis pour l'aménagement de l'espace fromagerie sont à l'étude.

Culture : le dépliant de la saison sera diffusé avec le prochain bulletin municipal

Scolaire : la commission s'est réunie pour faire le point sur les petits aménagements, sur les activités et sur l'accueil à la cantine et le centre de loisirs. Le conseil d'école a eu lieu le 9 novembre, les effectifs sont en baisse, 278 enfants sont répartis en 12 classes. 50 élèves sont en grande difficulté. Le projet d'école a été présenté.

Seniors : un repas est organisé avec les résidents et leurs familles à la Résidence Autonomie. Des conventions d'utilisation des salles sont à mettre en place.

Une réunion sur le devenir médical a été organisée le 22 novembre. Le Dr Grossiord recherche un collaborateur pour le seconder. Mme Descourvières, dentiste, s'est associée avec sa collaboratrice et un autre collaborateur est d'ores et déjà présent 2jours/semaine.

CCAS : réunion le 24 novembre pour préparer la distribution des colis. Des bons d'achat seront offerts pour les nouveaux-nés de l'année.

Commerce : les habitants de Cuisiat seront visités par la commission pour recenser leurs souhaits relatifs à ce nouveau commerce.

Communication : le bulletin municipal va être transmis à l'imprimeur. Les nouveaux plans de la commune ont été lancés à l'impression.

Environnement : réunion zéro-phyto pour faire le point sur les outils et les achats à prévoir. La prochaine réunion est prévue le 8 janvier pour établir le plan de désherbage.

Finances : réunion le 16 novembre pour faire le point sur les comptes. Les 13 milliards d'économie sur le fonctionnement demandé par le Président de la République inquiète les collectivités. La suppression annoncée de la taxe d'habitation soulève également des inquiétudes (pour la commune, cela représente 280 000 €).

Alec 01 : le 24 janvier sera organisée une balade thermographique. Il s'agit d'effectuer des mesures sur certaines maisons du village, cette balade sera suivie d'une conférence pour présenter les différentes aides financières relatives aux économies d'énergie.

Camping : la commission se réunira prochainement. Un entretien a eu lieu avec les services de la Région pour explorer les pistes de développement.

Bois : réunions programmées tous les vendredis matin avec le géomètre pour le classement des bois dans le cadre de la restructuration forestière.

Sport : réunion programmée avec la SOCAD pour l'étude de faisabilité de la réorganisation de la salle des sports.

Questions diverses

Depuis le 1^{er} novembre, les PACS sont enregistrés en mairie. Un 1^{er} pacs a déjà été signé.

Dates à retenir

- « Diagnostic en marchant » à Montmerle le samedi 25 novembre à 14h.
- Accueil d'une délégation d'élus de la communauté de Communes de « la petite montagne » le lundi 27 novembre matin. Intéressés par la réalisation du cœur de village (réunion des commerces autour d'une place centrale), ils souhaitent rencontrer les élus ainsi que les commerçants, pour échanger sur ce dossier.
- Visite d'un champ d'éoliennes dans le Doubs le samedi 2 décembre : 12 élus de Val-Revermont y participent, 7 de Simandre, 5 de Drom, 5 de Ramasse et 4 de Nivigne et Suran.
- Goûter pour les enfants de Pressiat le 2 décembre
- Fête des lumières organisée par les commerçants le dimanche 3 décembre à Cuisiat
- marché des créateurs à Treffort le 9 décembre
- Repas des employés le 15 décembre à la salle des fêtes de Pressiat, servi par l'Auberge du Mont Myon.

Prochain Conseil Municipal le mardi 19 décembre à 20h30 à TREFFORT

Séance levée à 23 h